

Image not found or type unknown



Demande de nationalité française

Par **tanjona**, le **11/09/2013** à **22:42**

Bonsoir, je suis malgache et j'ai eu un grand père malgache mais ayant servi à l'Etat Français en tant que Légionnaire. Cependant, il est déjà décédé. Serait-il possible de demander une nationalité pour sa famille (ses enfants et ses petits enfants ultérieurement) en faveur de la reconnaissance que lui doit l'Etat Français? Sans oublier de noter que lui même n'a pas demandé sa nationalité du fait de l'ignorance de son droit. Merci

Par **youris**, le **12/09/2013** à **06:16**

bjr,
le passé de militaire dans la légion étrangère de votre grand père ne vous permet d'obtenir la nationalité française.
cdt